

APPEL À PROJETS
ARTS ET CULTURE
2021 - 2022

Contexte

L'appel à projets arts et culture de Réseau Canopé s'intègre dans la politique réaffirmée d'une éducation artistique et culturelle pour 100 % des élèves. Conformément aux priorités du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, une attention particulière sera portée aux projets ayant pour objectifs thématiques : "chanter, lire, regarder, s'exprimer à l'oral, développer son esprit critique".

Un outil de pilotage de Réseau Canopé...

- Conformément aux missions de Réseau Canopé, l'appel à projets arts et culture encourage et favorise le montage de projets coconstruits avec les partenaires territoriaux institutionnels et associatifs dans une dynamique de territoire (temps scolaire et/ou hors scolaire, mixité des publics).
- Pour soutenir la communauté éducative dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle, avec et pour des professionnels de l'EAC.

Un cadre de financement national ...

- Par Réseau Canopé : 350 000 € ;
- Par le ministère de la Culture : 60 000 € fléchés sur le dispositif Pôle de ressource en éducation artistique et culturel (PRÉAC) ;

TOTAL : 410 000 €

Par catégorie de projets ...

1. Projets de formation enseignants et/ou publics mixtes. (financement Réseau Canopé) < 2000 €	2. Projets d'actions auprès des élèves (financement Réseau Canopé) < 1500 €
3. Projets mixtes de formation et d'actions (financement Réseau Canopé) < 5000 €	4. Les projets de formation de formateurs co-financés : PRÉAC. (Cf. circulaire n°2007-090 du 12-4-2007). < 5000 €

Des objectifs...

Publics Cibles / Enseignants, formateurs, élèves de la maternelle au lycée (BTS et Classes prépa inclus).

Pour des projets de formation initiale et continue des personnels acteurs de l'EAC en vue du développement des compétences professionnelles, et des projets d'actions auprès des élèves dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle.

Domaines artistiques / Architecture, arts du paysage, arts du goût, arts plastiques, création numérique, BD, design, cinéma, audiovisuel, culture scientifique et technique, danse, littérature, création littéraire, musique, patrimoine historique et naturel, photographie, théâtre, arts du cirque et de la rue.

Les commissions d'attribution de financement seront particulièrement sensibles aux projets d'éducation à l'art et par l'art intégrant **la formation au et par le numérique**, l'innovation pédagogique, la pluridisciplinarité, l'utilisation des ressources et savoir-faire de Réseau Canopé au service de l'EAC dont (liste non-exhaustive) : « [Musique Prim](#) » ; « [Pause photo prose](#) » ; « [co-design](#) » ; « [design scolaire](#) » ; « [escape game](#) » ; « [hackathon](#) » ; « [valeurs de la République](#) » ; « [Kit l'Atelier cinéma](#) », « [design graphique](#) » ; « [Pièce \(dé\)montée](#) » ; « [Théâtre en acte](#) » ; « [Pont des arts](#) » « Les [Enfants de la zigue](#) » ; « [Éclairés, illustrés](#) » ; « [Aqir](#) », « [Maîtriser](#) » « [Corpus choral](#) » ; « [l'agence des usages](#) » ; etc.)

Des attendus ...

Partenariaux :

- Coconstruire le projet dans une dynamique partenariale avec l'ensemble des parties prenantes. Il est important de définir en amont, le plus précisément possible, la nature des engagements, permettant ainsi à chaque acteur du projet de circonscrire et définir le périmètre de sa participation (juridique, budgétaire, apports en industrie, gouvernance, communication, recrutement des publics, etc.).
- Impliquer clairement et activement Réseau Canopé (réfèrent(e) territorial(e) et/ou directeur et/ou médiateur d'Atelier Canopé) dans la co-conception du projet, et tout au long de sa mise en œuvre jusqu'au bilan.
- Le projet associe au moins un partenaire dans les champs de compétence de l'éducation et/ou de la culture, quel que soit son statut (association, coopérative, collectivité, établissement public ou privé, etc.) et son action envers le public (médiation, diffusion, production, information, pédagogie, etc.).

Contractuels :

- Respecter les natures de dépenses autorisées sur les montants alloués ;
- Obtenir l'autorisation écrite des élèves et des intervenants en cas de diffusion de leur image et/ou de leur voix ;
- Anticiper, déclarer et payer les droits d'auteurs (SACEM, SACD, ADAGP, etc.) ;
- Mentions obligatoires : afficher les logos des partenaires sur tous les supports de communication.

Méthodologiques :

- Construire chaque projet avec l'objectif du 100% EAC : celui-ci doit contribuer au parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève (rencontre, connaissance, pratique) et se développer autour d'objectifs et cheminements explicites (thématique, problématique, événement, œuvre, partenaire, personnalité, etc.) ;
- Être attentif à la présentation complète et synthétique du projet lors de la candidature via le formulaire en ligne (objectifs du projet, thématiques, descriptif des étapes, construction budgétaire prévisionnelle, etc.) ;
- Faire ressortir dans le dossier le ou les points essentiels aux niveaux artistiques et pédagogiques : l'innovation pédagogique, l'ancrage territorial, la plus-value artistique, la transversalité, l'implication d'autres partenaires. Celui-ci doit détailler également les étapes (formation, mise en œuvre avec les élèves, restitution, valorisation) et évaluer les besoins matériels et humains.
- Apporter les éléments nécessaires aux bilans d'étapes et présenter le bilan du projet terminé selon le calendrier donné.

L'APAC MODE D'EMPLOI

CALENDRIER

Fin février 2021	Lancement de l'appel à projets arts et culture
28 mai 2021	Finalisation des présentations de projets et validation avec le(la) référent(e) arts et culture territorial(e) de Réseau Canopé.
Début juin - mi-juillet 2021	Traitement des données, expertises et passages en commission d'attribution de financement.
Septembre 2021	Transmission des résultats des commissions par projet à chaque direction territoriale/direction académique.
Au plus tard le 15 septembre	Date limite de transmission à la DAC des informations suivantes : date limite de retour des directions territoriales qui devront : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir ou non le projet compte-tenu du montant du budget alloué. ▪ Répartir les crédits par projet en masse salariale et fonctionnement, AE et CP en année 1 (2021) et année 2 (2022). ▪ Identifier un(e) responsable par projet soutenu.
Octobre 2021	Élaboration et application des lettres circulaires informant des crédits alloués par projet ; Transfert des allocations de « fonctionnement 2021 » dans les directions territoriales.
Octobre 2021- Juin 2022	Réalisation des projets financés dans le cadre de l'APAC 2021-2022.
Février 2022	Transfert des allocations de « fonctionnement 2021 » dans les directions territoriales.
Novembre 2022	Réception par le(la) référent(e) arts et culture territorial(e) du bilan moral et financier, pour chaque projet financé par l'APAC 2021-2022 avec les outils et selon les modèles fournis par Réseau Canopé. Le retour des bilans conditionne les prochaines candidatures à l'APAC.

ÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES SUR LES CRÉDITS ALLOUÉS

Dépenses éligibles

Rémunération sur facture, contrat ou vacation d'intervenants et formateurs (hors IMP)

Rémunération sur facture, contrat ou vacation d'auteurs pour les compositeurs/arrangeurs – volet création- (hors IMP)

Frais de mission d'intervenants au projet, avec contrat obligatoirement (même sans rémunération).
Exemple : hôtels, transport, repas

Location de salle ou de matériel pour le projet

Droits. *Exemple : SACEM, droits d'auteur, iconographie*

Assurance de prêt d'œuvres d'art

Documentation technique.

Exemple : partition (achat, location)

Communication du projet.

Exemple : sur site internet, affiche, programme.

Frais de présentation des productions artistiques des élèves. *Exemple : prog. de salle, livret, pressing de CD.*

Dépenses non éligibles

Achat matériels, fournitures, cadeaux (lots, prix de concours...)

Frais de réception (petit-déjeuner, buffet ...)

Déplacement des élèves ou stagiaires

Frais d'édition

Frais de gestion, de structure et de personnel interne (pour Réseau Canopé ou un partenaire)

PRÉPARER LA PRÉSENTATION DU PROJET

Dans le cadre de réunions préparatoires aux projets, vous pourrez aborder ces différentes questions qui serviront à compléter le formulaire :

- Est-ce que le projet s'insère dans un dispositif existant ?
- Est-ce qu'il répond bien aux critères ?
- Quels sont les objectifs du projet ? Le(s) chemin(s) emprunté(s) pour les atteindre ? Quelles sont les étapes du projet ? Types de séances, nombre, durée, sorties, rencontres, ateliers, pratique artistique, etc.
- Quels sont les besoins du projet ? Quels sont les apports des partenaires ? Quel budget APAC demander ?
- Quelles sont les personnes qui devront suivre le projet ?

CONSEILS POUR LA RÉDACTION

- Pensez à consulter les informations inscrites en page d'accueil du formulaire ainsi que dans les bulles d'aide placées sous les champs de réponse aux questions.

ⓘ **RÔLE des BULLES d'AIDE** : Tout au long du formulaire de candidature, vous trouverez parfois des bulles d'aide placées sous le champ de réponse aux questions. Elles sont là pour vous apporter des compléments d'information et vous accompagner lors du temps d'instruction de votre dossier.

- Soyez synthétique, évitez les tirets et les signes -, +, =, <, > et /.
- Certaines questions sont obligatoires et bloquent l'accès à la page suivante tant que la réponse n'a pas été renseignée. **IMPORTANT** : Vous pourrez revenir sur chaque champ et/ou page du formulaire jusqu'à votre demande de validation à adresser au (à la) référente territoriale arts et culture.
- Pages budget : Chaque champ doit être complété *a minima* par un zéro. **CONSEIL** : remplir tous les champs par un zéro puis enregistrer. Vous pourrez ensuite revenir autant de fois que nécessaire pour compléter les champs à renseigner pour votre dossier.

CANDIDATER À L'APAC : FORMULAIRE EN LIGNE

Pour **CHAQUE projet** à déposer :

Se rapprocher d'un [réfèrent arts et culture de Réseau Canopé](#).

Compléter ensemble le formulaire de candidature APAC 2021-2022.

Le responsable arts et culture territorial de Réseau Canopé reprend, corrige, harmonise, valide définitivement et fait une sauvegarde qui permettra, le cas échéant, de pouvoir imprimer le dossier complété.

CONTACT

Direction territoriale Normandie

Nom et Prénom FRESQUET Céline

Fonction Référente territoriale arts & culture/Responsable territoriale d'édition transmédia

Mail celine.fresquet@reseau-canope.fr

Tél. 07 78 47 07 22